



Ministère
de l'Équipement,
du Logement,
des Transports
et du Tourisme



Service d'Études
Techniques
des Routes
et Autoroutes

Bagneux, le 05 SEP. 1997

CHARTE DE L'INNOVATION ROUTIERE

PROTOCOLE D'ACCORD

**MATERIEL A CHARGEMENT FRONTAL
DESTINE A L' APPLICATION DU GRIPFIBRE DISCONTINU**

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE

CERTIFICAT

Je, soussigné François PERRET, Directeur du SETRA, certifie que le matériel à chargement frontal destiné à l'application de l'enrobé coulé à froid GRIPFIBRE DISCONTINU a été expérimenté dans le cadre de la charte de l'innovation routière et que le bilan effectué à l'issue de la phase "chantiers de démonstration technique" s'avère probant vis à vis de l'objectif "réalisation de chantiers à grande cadence" (vitesse d'avancement supérieure ou égale à 20.000 m² / jour pour le GRIPFIBRE DISCONTINU de granularité 0 / 6,3 mm).

Le présent certificat porte uniquement sur la vitesse d'avancement du matériel à chargement frontal, le produit GRIPFIBRE DISCONTINU faisant l'objet de l'avis technique n° 69.

L'ingénieur Général des Ponts et Chaussées
Directeur du SETRA

F. PERRET